

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04135
Numéro SIREN : 510 816 804
Nom ou dénomination : 4 R

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt 44701

4 R

Société par actions simplifiée (à associé unique) au capital de 50.000 euros
Immatriculée sous le RCS PARIS 510 816 804
Siège social : 4 rue Rougemont 75009 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 21 mars à 15 heures

Au siège social,

L'associé unique, la société SUD-INVEST, Société à responsabilité limitée au capital de 3.846,40 €, siège social : 11 rue Rougemont 75009 PARIS, Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 510 667 173, de la société 4R Sarl au capital de 50.000 euros, Immatriculée sous le RCS PARIS 510 816 804, après avoir rappelé l'ordre du jour suivant pour la présente assemblée :

- Lecture du rapport de gestion
- Constatation de la cession
- Désignation de deux Directeurs Généraux
- Pouvoirs en vue des formalités.

DECIDE

Première résolution

Renonciation au délai statutaire de convocation des Associés

L'Associé unique, et après avoir pris connaissance des statuts de la Société et du délai de convocation des Associés aux réunions d'associés prévu à l'article 18 desdits statuts, reconnaît que le délai de convocation statutaire de 5 jours n'a pu être respecté ;

- décide de renoncer à se prévaloir du délai de convocation statutaire de 5 jours ;
- donne acte au Président qu'il a reçu toutes les informations nécessaires en vue de délibérer sur les décisions portées à l'ordre du jour des présentes ; et
- renonce à tout recours quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants, et notamment à toute action en nullité des présentes décisions, étant précisé en tant que de besoin que les Associés reconnaissent être tous présents ou représentés à la prise des présentes décisions.

Deuxième résolution

L'Associé unique des associés, et comme conséquence de l'agrément du cessionnaire, donné par décision de l'associé unique précédemment, l'informant dans les conditions prévues aux statuts du projet de cession de l'intégralité de ses titres, et après avoir pris connaissance des actes de cession signés ce jour le 21 mars 2022, intervenus dans le délai fixé à la promesse prorogé à ce jour, et de la bonne réalisation de toutes les conditions suspensives stipulées, constate la vente parfaite de la totalité des titres composant le capital social de la société au profit de la société SAS NEXTIMO, Société par actions simplifiée au Capital de 16 000,00 Euros dont le siège social est situé au 329 rue Lecourbe 75015 Paris Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 888 469 947, représentée par son Président, Monsieur Thibault PIERART, également présent à l'Assemblée.

AP M^G₁ V

Troisième résolution

L'associé unique prend acte, pour satisfaire aux obligations incombant aux associés cédants pour la notification de la cession à l'égard de la société, qu'un original de l'acte de cession des actions a été déposé au siège social contre remise par le Président d'une attestation de ce dépôt à ce jour et que le registre des mouvements de titres a été mis à jour.

Quatrième résolution

L'associé unique, après avoir entendu l'exposé de la situation faite par le Président pour les opérations conclues pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 à ce jour, et de la situation de trésorerie de la société établie également à ce jour, décide de les valider et de nommer en qualité de Directeur Général :

Monsieur Thibault PIERART né le 21 juin 1982 à Saint-Ghislain (Belgique) de nationalité Belge, demeurant à Paris (75015), 329 rue Lecourbe, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Monsieur PIERART Thibault déclare accepter cette fonction et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de Directeur Général :

Monsieur Christophe JEUFFRAIN né le 12 mars 1965 à Boulogne-Billancourt de nationalité Française, demeurant à Louveciennes (78430), 22 bis route de Versailles, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Monsieur Christophe JEUFFRAIN déclare accepter cette fonction et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

Sixième résolution

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le nouvel associé, les nouveaux dirigeants

L'associé unique

SUD INVEST

(associé unique sortant)

Représentée par ses Gérants :

Emmanuel REYNIER



Madame Valérie CHAUCHAT



La société NEXTIMO

(nouvel associé unique)

Représentée par son Président, et ses associés



Monsieur Thibault PIERART



Monsieur Christophe JEUFFRAIN



Monsieur Thibault PIERART

(Nouvellement désigné Directeur Général)

Bon pour acceptation de la fonction de directeur général



Monsieur Christophe JEUFFRAIN

(Nouvellement désigné Directeur Général)

Bon pour acceptation de la fonction de directeur général

La société 4R

Représentée par son Président

Emmanuel REYNIER

